



Comité Technique Local du 7 novembre 2017

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 30. La présidence a été assurée par M. Michel Roulet, Directeur des Finances Publiques du Pas de Calais , le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par l'Alliance Unsa - Cftc DDFiP 62 en la personne de M. Jean-François Waille .

Ordre du jour du Comité Technique Local.



Procès verbaux des C T L de septembre.



Ponts naturels de 2018.



Entraide SPF de St-Pol, Montreuil et Béthune.



Accueil personnalisé sur Rendez-vous.



Point d'étape sur l'expérimentation du PRS



Questions diverses.

Organisations syndicales participant à ce Comité



Les représentant(e)s de l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP Pas de Calais



Nathalie Jeamart	CDFP de Lens Municipale	Experte
Gilles Delwaulle	SIE Lens	Expert
Jean-François Waille	CDFP de Beuvry	Titulaire
Gabriel Gaillard	E D R 62	Titulaire



Procès verbaux des CTL des 7 et 20 septembre 2017



Les votes concernant ces 2 procès verbaux sont reportés à un prochain C T L.



Les ponts naturels de 2018



Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2018 sont au nombre de sept, et concernent les dates suivantes :

Lundi 30 avril 2018

Lundi 7 mai 2018

Mercredi 9 mai 2018

Vendredi 11 mai 2018

Vendredi 2 novembre 2018

Lundi 24 décembre 2018

Lundi 31 décembre 2018



Nous avons demandé à la direction de ne pas «poser» d'office la journée d'AAE sur le premier pont. En effet, les agent(e)s ne peuvent prendre qu'une seule journée de récupération / horaires variables par mois. Il faudrait donc que cette AAE soit positionnée sur le deuxième pont naturel de 2018. La direction doit nous informer de cette possibilité...

La Direction a donc proposé les dates suivantes comme Ponts Naturels 2018 :

Vendredi 11 mai 2018

Lundi 24 décembre 2018

Lundi 31 décembre 2018

N'ayant pas obtenu satisfaction sur un 4^{ème} pont naturel, l'Alliance a donc voté Abstention. F O a voté POUR, la CGT et Solidaires ont voté Contre.



Protocole d'entraide entre le SPF de Saint-Pol-sur-Ternoise et le SPF de Boulogne-sur-Mer



Ce sujet de l'entraide entre différents SPF avait déjà été abordé au cours du CTL du mois de mai, et l'Alliance était plutôt pour ce sujet. En effet, le mot « entraide » est un mot positif, même si malheureusement, cette entraide est générée par les difficultés que certains sites peuvent rencontrer.

L'expérimentation menée par le SPF de Saint-Pol au profit du SPF de Montreuil-sur-Mer sur la période du 15 février 2017 au 30 septembre 2017 est positive. Le SPFE de Boulogne-sur-Mer et le SPF de Béthune 2 connaissent la plus forte dégradation du délai de publication dans le département. Au 30 septembre 2017, ce délai est de 167 jours pour le SPFE de Boulogne-sur-Mer et de 156 jours pour le SPF de Béthune 2.



La direction a certainement raison sur ses chiffres, et l'Alliance ne les met nullement en doute. Cependant, la direction s'est elle demandé pourquoi il y avait une telle dégradation... Certainement pas, donc, nous lui rappelons que ses incessantes suppressions d'emplois sont toujours à l'origine de la dégradation des services.

C'est pourquoi un nouveau dispositif d'entraide est mis en place :

S'agissant du SPFE de Boulogne-sur-Mer, la mise en place d'un dispositif d'entraide par le SPF de Saint-Pol-sur-Ternoise (SPF « aidant ») et visant à réduire le délai de publication a débuté le 1^{er} octobre 2017 et se poursuivra jusqu'au 30 novembre 2017.

Le travail à distance porte sur les publications au fichier immobilier pour améliorer le délai de publication du SPFE de Boulogne-sur-Mer, afin que ce délai converge vers celui du SPF de Montreuil-sur-Mer, ces deux services étant appelés à fusionner à terme. Les réquisitions et les radiations dématérialisées sont exclues du dispositif. Le SPF de Saint-Pol-sur-Ternoise intervient sur le stock télé@cté des publications.

Le SPF de Béthune 2 a, quant à lui, bénéficié de l'affectation de 2 agents EDR profilés « publicité foncière » au mois d'octobre, et bénéficiera de l'affectation de 3 agents au mois de novembre.

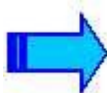
L'Alliance a voté POUR



Déploiement du dispositif d'Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous



L'accueil personnalisé sur rendez-vous existe depuis très longtemps dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, ne serait-ce qu'avec un médecin ou un dentiste. Il est évident qu'il est préférable d'avoir un rendez-vous plutôt que d'attendre un temps indéterminé dans une salle d'attente. Même maintenant, il est possible de prendre rendez-vous par Internet pour réparer une voiture. Donc, sur le principe, rien ne semble nous opposer à installer le même concept dans nos services, avec cependant une restriction. Cette nouvelle méthode d'accueil ne doit pas générer une surcharge de travail pour les collègues concernés.



Une fois de plus, cela devient une habitude. La Direction met en place un nouveau système, et ne le met à l'ordre du jour du Comité Technique Local que plusieurs mois plus tard. C'est parfaitement anormal et totalement dégradant d'un aspect dialogue social. « Je mets l'accueil personnalisé sur rendez-vous en route, mais, je ne vous en parlerai que... , un de ces jours » Bravo et Merci à la Direction

La DDFIP du Pas-de-Calais a mis en œuvre l'accueil personnalisé sur rendez-vous à compter de 1^{er} mars 2017 pour les services qui suivent :

- SIP de Montreuil-sur-Mer
- SIE de Montreuil-sur-Mer
- SIP-E de Bruay la Buisnière
- les trésoreries mixtes rattachées aux SIP, à savoir Hersin-Coupigny, Fruges, Etaples, Le Touquet, Berck-sur-Mer

Des formations ont été assurées auprès des collègues concernés. La division de l'assiette fiscale a consulté la volumétrie au 30 septembre 2017. Cette dernière fait apparaître que les SIP et SIE ont procédé à 384 rendez-vous depuis la date d'ouverture du dispositif.

Un point d'étape a eu lieu le 3 octobre 2017 lors de deux réunions, l'une sur le site de Montreuil-sur-Mer, l'autre à Bruay-la-Buisnière, et réunissant des agents utilisateurs de l'outil d'accueil sur rendez-vous en SIP et en SIE. **Dessous, en voici quelques éléments ...**

- ❶ Le dispositif d'accueil sur rendez-vous fait l'objet d'un avis globalement positif de la part des utilisateurs qui lui reconnaissent une facilité d'utilisation.
- ❷ Dans la majorité des cas, c'est le contrôleur de secteur qui programme le rendez-vous. Il y a donc peu de contre-appels, et la durée des rendez-vous (paramétrée à 20 minutes dans tous les services concernés) est parfois modifiée en fonction de la durée prévisible de l'entretien.
- ❸ Les motifs de rendez-vous correspondent à des cas complexes justifiant un tel entretien. Ils peuvent également avoir lieu pour l'aide à la déclaration de revenus par voie dématérialisée.
- ❹ Certains agents estiment que le temps consacré à la prise de rendez-vous est encore trop long, car plusieurs informations sont à intégrer à cette occasion.
- ❺ Les rendez-vous sont ouverts avec une amplitude diverse selon les services. Ainsi, le SIP de Montreuil permet la prise de rendez-vous sur toutes les plages d'ouverture du centre (après 9 h 00 cependant), tandis que le SIP de Bruay prévoit une prise de rendez-vous sur 3 demi-journées.
- ❻ En terme logistique, l'utilisation d'un ou deux box pour l'accueil sur rendez-vous n'a provoqué aucune perturbation pour l'organisation de l'accueil sans rendez-vous.

Selon la Direction, l'accueil sur rendez-vous est abordé de façon très contrastée par les cinq trésoreries concernées : en effet, 4 d'entre elles n'ont programmé aucun rendez-vous pour leur propre service. **C'est leur choix, et il doit être respecté.**

Nous avons pris les avis et opinions de presque tous les sites concernés par cet accueil personnalisé sur rendez-vous, et globalement, les ressentis sont positifs. Cependant, ce système n'est pas totalement performant, et plusieurs points devraient être revus et corrigés, afin d'améliorer l'ergonomie.

Les CDFP d'Arras, Béthune et Saint-Pol devront prochainement installer l'accueil personnalisé sur rendez-vous dans leurs services.

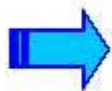
L'Alliance a voté POUR



Point d'étape sur l'expérimentation PRS Nord- Dircofi Nord



Dans le document de travail qu'elle nous a fourni sur ce point du jour, la direction explique de manière très précise que l'expérimentation relative à la prise en charge de certaines créances de la DIRCOFI Nord par un PRS dédié (PRS Nord) a pour objectif de favoriser les échanges entre les services, de permettre l'anticipation des risques liés au recouvrement en amont de la prise en charge et de favoriser le recouvrement de ces créances en confiant ces dernières à des équipes spécialement formées à cet effet.



Certes, c'est très bien dit, c'est magnifique. En fait, une fois de plus, la Direction refuse de reconnaître les vraies raisons qui l'ont conduit à cette expérimentation. Et les vraies raisons, c'est, comme d'habitude, les suppressions d'emplois. En effet, dans un passé encore récent, les collègues chargés du contentieux assumaient parfaitement bien leurs missions, mais, de nos jours, avec des effectifs qui par endroit ont été divisés par deux, il n'arrivent plus à gérer ce qu'ils faisaient avant, et nous le comprenons fort bien. D'où, la création de ce PRS.

Une première expérimentation avait été présentée au CTL de la DDFIP du Pas-de-Calais le 14 avril 2015.

Après deux années de mise en œuvre, la DDFIP nous informe que des difficultés significatives ont été constatées par le PRS du Nord. Ces difficultés se concentrent plus particulièrement sur les créances dites « complexes » (celles liées à l'intégration fiscale – article 223 A du CGI).

Le périmètre de cette expérimentation porte sur les seules créances professionnelles dites « à risques » (Grilles d'analyse risque recouvrement – GARR – positives c'est-à-dire avec une cotation supérieure à 5 points) et complexes (sociétés intégrées fiscalement, hors périmètre DGE, dont la société mère est dans le ressort de l'interrégion Nord) mises en recouvrement par voie d'avis de mise en recouvrement (AMR).

Les dossiers confiés au PRS par la DIRCOFI le sont jusqu'à leur complet apurement, avec transfert de responsabilité vers le comptable du PRS qui les prend en charge.

Dans ces conditions, un recentrage de l'expérimentation sur les seules créances « à risques » est apparu approprié, ce sujet constituant le cœur de cible en matière de recouvrement avec des enjeux financiers élevés et des mesures de recouvrement à mettre en œuvre le plus en amont possible de la mise en recouvrement.

C'est sur ce dernier point, en accord avec l'administration centrale, que la DRFIP du Nord souhaite concentrer ses efforts dans le cadre de l'expérimentation,



Questions diverses



Avenir du Service des produits divers ou Recettes Non Fiscales du la DDFIP du Pas de Calais : Le 1 septembre 2017 s'est tenu un groupe de travail relatif à la réforme de la gestion des Recettes Non Fiscales. Le comité technique de réseau du 7 juin 2017 a présenté la réforme qui consiste en une spécialisation de la gestion des RNF sur un nombre limité de directions avec une mise en œuvre lissée sur 2 ou 3 ans ainsi que l'expérimentation depuis le 1^{er} janvier par deux directions et son bilan.

Réponse de la Direction : la DDFIP 62 confirme bien le projet et organisera prochainement une réunion avec les services et les agent(e)s afin d'avoir une meilleure visibilité.

Parité



Côté Direction : 8 personnes, soit 66 % d'hommes et 34 % de femmes

Côté Syndicats : 17 personnes, soit 52 % d'hommes et 48 % de femmes

